

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/04/2025

Approbation du Compte Administratif 2024 – Budget Ville

N°2025-027

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni **le 7 avril 2025 à 20h00**, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 21

M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, M. Alexandre Bussière, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, M. Gilles Guillaume, Mme Catherine Delaitre, Mme Laurence Amichaux, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha El Hayek, Mme Justine Giagnoni, Mme Laure Gibou, Mme Joane Besse, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, Mme Katia Robert-Hautemulle, M. Damien Rousseau, M. Enzo Sodano, M. Jules Thomas.

21 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 6

Mme Sandrine Boëte à Mme Natacha El Hayek
M. Frédérick Baby Marinpouy à M. Alexandre Bussière
M. Sébastien Le Ferrec à M. Gilles Guillaume
M. Jean-Marc Payen à Mme Catherine Delaitre
Mme Cécile Revoyre à M. Jérôme Cauët
M. Christophe Royer à M. Jules Thomas

Absent.e : 2

M. Olivier Thomas
M. Sébastien Bouet

Nombre de votant.e.s : 27

Mme Hébé Pouchou a été désignée Secrétaire de Séance

Rapporteurs : Messieurs Jérôme CAUËT et Damien ROUSSEAU

VU l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Maire, ordonnateur du budget Ville se retire.

Le Conseil Municipal désigne Jérôme CAUËT comme président de séance lors de la discussion du Compte Administratif.

CONSIDERANT le Compte Administratif annexé à la délibération ;

CONSIDERANT que le Compte de gestion 2024 présenté par le comptable public n'appelle aucune observation ni réserve ;

CONSIDERANT que le Compte de gestion est conforme au Compte Administratif et ne présente aucun écart ;

Après en avoir voté par chapitre à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE et D'ADOpte** le Compte Administratif de l'exercice 2024 pour le budget Ville, comme indiqué ci-dessous (vote par chapitre) :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Montant	Vote
011 : Charges à caractère général	4 184 660,87 €	à l'unanimité
012 : Charges de personnel	12 021 667,89 €	à l'unanimité
014 : Atténuations de produits	719 237,45 €	à l'unanimité
65 : Autres charges de gestion courante	481 025,32 €	à l'unanimité
66 : Charges financières	74 361,32 €	à l'unanimité
67 : Charges exceptionnelles	434,08 €	à l'unanimité
68 : Dotations aux provisions, dépréciations	30 690,00 €	à l'unanimité
042 : Opérations d'ordre entre sections	1 219 679,72 €	à l'unanimité
total	18 731 756,65 €	à l'unanimité

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Montant	Vote
013 : Atténuation de charges	573 649,07 €	à l'unanimité
70 : Produits des services	2 067 842,53 €	à l'unanimité
73 : Impôts et taxes (sauf 731)	4 464 528,13 €	à l'unanimité
731 : Fiscalité locale	12 538 541,89 €	à l'unanimité
74 : Dotations et participations	1 926 148,37 €	à l'unanimité
75 : Autres produits de gestion courante	254 631,56 €	à l'unanimité
76 : Produits financiers	4,80 €	à l'unanimité
77 : Produits exceptionnels	73 491,17 €	à l'unanimité
78 : Reprises amort., dépréciations, prov	12 040,00 €	à l'unanimité
042 : Opération ordre transf. entre sections	32 495,56 €	à l'unanimité
total	21 943 373,08 €	à l'unanimité

Dépenses d'investissement (sans RAR) :

Chapitre	Montant	Vote
20 : Immobilisations incorporelles	118 063,56 €	à l'unanimité
204 : Subv. d'équipement versées	5 293,49 €	à l'unanimité
21 : Immobilisations corporelles	2 648 525,49 €	à l'unanimité
23 : Immobilisations en cours	841 920,72 €	à l'unanimité
16 : Emprunts et dettes assimilées	800 255,88 €	à l'unanimité
45 : Opérations pour compte de tiers	47 280,00 €	à l'unanimité
040 : Opérations ordre transf. entre sections	32 495,56 €	à l'unanimité
041 : Opérations patrimoniales	657 202,50 €	à l'unanimité
total	5 151 037,20 €	à l'unanimité

Recettes d'investissement (sans RAR) :

Chapitre	Montant	Vote
13 : Subventions d'investissement	2 247 779,44 €	à l'unanimité
16 : Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00 €	à l'unanimité
10 : Dotations Fonds divers	3 237 553,18 €	à l'unanimité
45 : Opérations pour compte de tiers	47 280,00 €	à l'unanimité
040 : Opérations d'ordre entre sections	1 219 679,72 €	à l'unanimité
041 : Opérations patrimoniales	657 202,50 €	à l'unanimité
total	8 409 494,84 €	à l'unanimité

- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
 Le Maire,
 Monsieur Olivier THOMAS

 